

Annexe I - Calendrier des procédures de recrutement

Les personnels sont invités à consulter régulièrement les sites Internet pour vérification des dates qui peuvent être modifiées.

1. Recrutement des personnels des opérateurs : personnels détachés sur un emploi d'encadrement ou de formation des enseignants du réseau de l'enseignement français à l'étranger AEFE - tous personnels MLF et Aflec

Nature des opérations	Personnels d'inspection, de direction et administratifs (AEFE - MLF - Aflec)	Personnels enseignants des 1 ^{er} et 2 ^d degrés AEFÉ* - MLF - Aflec
Publication des postes sur les sites des opérateurs et du MENJ	<p>Liste indicative de postes vacants ou susceptibles d'être vacants à partir du : 18 juillet 2022 (AEFE) ; 1^{er} septembre 2022 (MLF, Aflec) ; puis au fil des vacances de postes.</p> <p>Liste définitive : 3 septembre 2022 (MLF, Aflec), 8 septembre 2022 (AEFE) puis au fil des vacances de postes.</p>	
Saisie en ligne du dossier de candidature	<p>Du 6 au 29 septembre 2022 inclus (AEFE)</p> <p>Du 1^{er} septembre au 5 octobre 2022 inclus (MLF, Aflec)</p>	<p>Du 6 au 29 septembre 2022 inclus (AEFE)</p> <p>Du 1^{er} septembre au 4 décembre 2022 inclus (MLF, Aflec)</p>
Date limite de remise des dossiers de candidature au supérieur hiérarchique	<p>4 octobre 2022 (AEFE)</p> <p>4 octobre 2022 (MLF, Aflec)</p>	<p>4 octobre 2022 (AEFE)</p> <p>4 décembre 2022 inclus (MLF, Aflec)</p>
Date limite d'envoi par les autorités académiques des dossiers revêtus des avis hiérarchiques	<p>7 octobre 2022</p> <p>1 exemplaire au bureau du recrutement de l'AEFE</p> <p>1 exemplaire à la DGRH ou la DE du MENJ</p>	<p>7 octobre 2022 (au bureau du recrutement de l'AEFE)</p> <p>Avant le 10 décembre 2022 (MLF, Aflec)</p>
Dates des entretiens MLF et Aflec	Du 15 décembre 2022 au 20 janvier 2023 pour les personnels de direction	De décembre 2022 à mars 2023 pour les personnels des 1 ^{er} et 2 ^d degrés
Dates des entretiens (AEFE)	<p>Du 12 au 16 décembre 2022 pour les personnels de direction en fonction en poste à l'étranger</p> <p>Du 11 au 31 janvier 2023 pour les personnels de direction en fonction en France</p> <p>16 février 2023 pour les IEN (France et étranger)</p> <p>Du 16 au 20 janvier 2023 pour les personnels administratifs (France et étranger)</p>	<p>Du 25 janvier au 15 février 2023 pour les personnels du 1^{er} degré (directeurs d'école, EMFE, CPAIEN)</p> <p>Du 1^{er} au 15 février 2023 pour les personnels du 2^d degré</p>
Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH ou à la DE du MENJ	31 mars 2023	

* Détachés sur un emploi d'encadrement ou de formation des enseignants du réseau de l'enseignement français et d'administration.

2. Recrutement des personnels détachés sur un emploi d'enseignement, d'éducation et d'administration (AEFE) et personnels des établissements partenaires

Le déroulé précis des opérations de recrutement et les calendriers sont à vérifier à partir des sites Internet.

AEFE - Personnels détachés sur un emploi d'enseignement, d'éducation et d'administration	Établissements partenaires (hors AEFE, MLF, Aflec) Personnels enseignants
<p>Les candidats doivent compléter un dossier de candidature disponible sur le site de l'AEFE (rubrique Personnels) ou sur le site des établissements.</p> <p>Mi-décembre 2022 : publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur les sites de l'AEFE, des établissements et des Scac.</p>	<p>Chaque direction ou comité de gestion de l'établissement partenaire définit les modalités du recrutement de ses personnels : constitution du dossier de candidature, pièces à fournir, entretien préalable, modalités du recrutement.</p> <p>Les candidats doivent se reporter à la description de ces modalités sur le site de l'établissement concerné. Le site de l'AEFE permet d'accéder par liens à ces sites et offre une plateforme d'information sur les établissements partenaires. La plateforme de recrutement de la MLF publie par ailleurs les offres d'emploi des établissements partenaires de l'association. Les sites des ambassades permettent aussi d'accéder au réseau des établissements partenaires.</p>
<p>Chaque établissement ou Scac fixe la date limite de candidature.</p>	
<p>Instruction des candidatures, réunion des groupes de travail.</p>	<p>Le dossier doit impérativement être validé par le service culturel de l'ambassade de France concernée (Scac) avant transmission à la DGRH ou à la DE.</p>
<p>Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH ou à la DE : 31 mars 2023</p>	